



Tribunal rabbinique : Edouard Moyses (Nancy, 1827 – 1908)

La chaîne de la Tradition

De Moïse à la Grande Assemblée

La première Michna du traité Avoth présente de façon générale la chaîne de la transmission orale, depuis Moïse jusqu'à la Grande Assemblée.

Cette Grande Assemblée fut établie au retour de l'exil de Babylonie, vers le V^{ème} siècle avant l'ère commune, elle organisa le culte d'Israël.

משנה מסכת אבות פרק א משנה א

משה קבל תורה מסיני ומסרה ליהושע ויהושע לזקנים וזקנים לנביאים ונביאים מסרוה לאנשי כנסת הגדולה הם אמרו שלשה דברים הוו מתונים בדין והעמידו תלמידים הרבה ועשו סייג לתורה:

Mishna traité Avoth chapitre 1 Mishna 1

Moïse a reçu la Tora au Sinaï, il l'a transmise à Josué, Josué aux anciens, les anciens aux prophètes, les prophètes l'ont transmise aux hommes de la Grande Assemblée. Ceux-ci dirent trois choses [fondatrices pour la perpétuation du judaïsme] : soyez vigilants dans le jugement, multipliez les disciples et placez une barrière [religieuse] autour de la Tora.

Note

Selon le Maharal de Prague (1512 -1609), il faut distinguer entre le verbe "recevoir" qui indique que Moïse reçut ce qu'il put recevoir de Dieu, du verbe "transmettre" qui souligne que Moïse transmet la totalité de ce qu'il avait reçu à son disciple Josué.